

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 11 septembre 2024

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Alain Damar, Séverine Jouselin, François Gabrion, Cécile Richaume, Eric Couadier, Jean Duval, Jean Claude Yehouessi, Benoît Ménage, Marie-Christine Malet, Marianne Pierre

Étaient absentes excusées :

Michèle Dolléans qui a donné procuration à Séverine Jouselin
Corinne Montdamert qui a donné procuration à Marianne Pierre
Caroline Ménager qui a donné procuration à Stéphane Roy jusqu'à son arrivée à 19h

Secrétaire de séance : Cécile Richaume

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2024 - 050	REPORT DU TERME DU BAIL EMPHYTEOTIQUE VALLOIRE HABITAT
-------------------	---

En date du 5 mars 2004, la commune avait signé un bail emphytéotique avec Loiret Habitat nouvellement nommé Valloire Habitat, pour l'ensemble immobilier situé au 428, 436 & 452 rue Saint Fiacre à Mareau aux Prés, jusqu'au 31 août 2056.

Afin d'améliorer la performance énergétique de ces logements, Valloire habitat a engagé des travaux de réhabilitation visant à atteindre une catégorie DPE en C ou en D. Pour ce faire, Valloire Habitat a souscrit des emprunts pour ces travaux dont l'échéance est en 2057.

Valloire Habitat sollicite de reporter le terme du bail au 31 décembre 2057 par avenant notarié, dont les frais d'acte seront pris en charge par Valloire Habitat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le report du bail emphytéotique au 31 décembre 2057.

2024 - 051

ADHESION AU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- DESIGNE Madame MALET Marie-Christine en qualité de représentant titulaire et Monsieur DUVAL Jean en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

2024 - 052

SOUSCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

Vu la délibération d'adhésion au GIP RECIA,

Vu la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

CONSIDERANT que toutes modifications de la convention relative aux services souscrits feront l'objet d'avenants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de :
 - X La convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire,

- AUTORISE le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.

	POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS
--	---------------------------------------

- Restaurant scolaire :
 - o Réunion de chantier les mercredis. L'élévation des murs a commencé, et les ouvertures ont été réalisées.
 - o La plonge a été installée dans la cuisine de la salle polyvalente ; un échange sur la décision de la laisser installée après le déménagement du restaurant scolaire dans les nouveaux locaux est engagé. Le conseil opte pour l'acquisition d'une nouvelle plonge au restaurant scolaire et de laisser en place celle installée actuellement à la salle polyvalente.
- Isolation des bâtiments scolaires
 - o L'architecte a entamé l'étude. Une réunion avec l'équipe enseignante est prévue.
- Chaudière groupée
 - o Une réunion avec Camille Bachet (villages d'avenir), Samuel Chauveau (cap loiret), et Jan Jamka (fibois) aura lieu le 2 octobre.
- Commerce :
 - o Une réunion a eu lieu ce jour, avec le commerçant afin de faire un point sur l'avancement de son installation.
- Travaux voirie :
 - o Le parking rue Saint Fiacre a été réalisé cet été
 - o Création de chicanes rue du Stade : semaine 43
 - o Rue des Muids (puisards) : semaine 43
 - o Réfection en enrobé de l'allée de Stetten : semaine 44
- Rue des Ecoles
 - o Un point sur l'avancement du projet a été réalisé avec Gautier Hingant
- Chauffage
 - o Mairie : le bureau d'étude préconise de se relier sur la chaudière de l'école maternelle
 - o Garderie :
- City stade : un devis sera réalisé pour la pose d'un filet pour empêcher les ballons de sortir de l'aire de jeux

QUESTIONS DIVERSES

2024 - 053

CONVENTION CADRE BLANCS

Un abri bus sera installé rue Saint Fiacre par Cadre Blancs. Une convention sera signée pour obtenir cet abri bus ainsi qu'une sucette publicitaire ; 4 campagnes d'affichage seront possible dans les abris bus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de signer la dite convention Cadre Blancs.

BOITE A LIVRES

Sylvie Hauchecorne qui gérait le bon fonctionnement de la boîte à livres depuis quelques années, laisse sa place à Chantal Bureau & Michèle Dolléans.

PCS

Le document a été mis à jour suite aux différents départs et arrivées d'élus, ou d'agents.

Alain Damar indique qu'un test sera organisé.



Différentes manifestations :

- Repas des aînés le 23 mars 2024 à la salle polyvalente
- Réunions publiques :
 - o Le 7/10 à 18h30 - rue de Saint Hilaire (pour les administrés du secteur)
 - o Le 10/10 à 20 h 30 - salle polyvalente - réunion publique générale (thème Mareau en 2030)

Utilisation de la salle polyvalente

Jean Claude Yehouessi rappelle qu'une convention a été signée avec le Club du Tennis afin qu'ils désinstallent et réinstallent la partie du restaurant scolaire dans le cas d'utilisation de la salle par leur association. Cette convention doit être renouvelée pour cette nouvelle année scolaire. Si elle ne l'était pas, la salle ne pourrait pas être utilisée.

Astreintes

Jean Duval demande l'avancement du dossier sur les astreintes des services techniques. Le dossier est clos pour l'instant.

Décorations de Noel :

Un devis a été signé avec un nouveau prestataire. De nouvelles décorations seront installées dans le bourg ainsi qu'au Trépoix.

Valimage :

Exposition dans les rues de Mareau du 21 au 28 octobre 2024.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00

Prochain conseil municipal :

- Mercredi 6 novembre 2024 à 18 h 30
- Mercredi 11 décembre 2024 à 18 h 45

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE B. HAUCHECORNE		LE SECRETAIRE DE SEANCE	